



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2002

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Archives municipales, le Musée de l'Automobile Henri Malartre et Big Company Prod pour la coproduction d'un documentaire « Un train bleu nommé désir »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2002 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/ARCHIVES MUNICIPALES, LE MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET BIG COMPANY PROD POUR LA COPRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE « UN TRAIN BLEU NOMME DESIR » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dépositaires de 17 km linéaires de documents, d'un fonds iconographique de plusieurs centaines de milliers d'images et de documents sonores ou vidéo illustrant l'histoire de Lyon à travers les siècles, les Archives municipales sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser leurs fonds et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public.

Le Musée de l'Automobile Henri Malartre qui souhaite mettre en avant ses collections en lien avec les mobilités, a en dépôt une importante collection de véhicules de transport collectif des Transports en commun lyonnais dont une rame du « train bleu » tramway qui reliait Lyon à Neuville sur Saône de 1889 à 1957.

La Ville de Lyon à travers ses Archives municipales et son Musée de l'Automobile Henri Malartre a été sollicitée par la société Les films de la découverte pour coproduire un film intitulé « Un train bleu nommé désir » sur l'impact des transports publics dans l'aménagement urbain à partir de l'exemple du tramway dénommé « Le train bleu » qui reliait Lyon à Neuville sur Saône de 1889 à 1957.

La société de production Big Company Prod

Produit ou coproduit régulièrement des programmes thématiques autour du patrimoine et de la mémoire.

Cette coproduction permettra à la Ville de Lyon de disposer d'un droit de regard sur cette œuvre audiovisuelle, d'en être copropriétaire et de percevoir des recettes sur les ventes.

Le budget prévisionnel du documentaire s'élève à 160 936 euros TTC.

Les apports de la société de production Big Company Prod

Correspondent à la recherche de financements auprès des diffuseurs et du CNC, au contrat d'auteur signé avec l'Auteur-Réalisateur, à la production exécutive de l'œuvre multimédia et au personnel correspondant, et à un apport à titre personnel à hauteur de 15 802 euros HT.

L'apport de la Ville de Lyon-AML consiste en la mise à disposition d'un agent pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (3 jours de travail estimés à 900 euros), la mise à disposition gratuite d'images d'archives et un apport en numéraire de 5 000,40 €TTC.

L'apport de la Ville de Lyon-Musée Henri Malartre consiste en la mise à disposition d'un agent pour effectuer les recherches dans les bases de données des collections et proposer

une sélection de contenus scientifiques pertinente (3 jours de travail estimés à 900 euros), la mise à disposition gratuite du musée (parc et salle d'exposition) pour le tournage d'images d'illustration ainsi que la mise à disposition d'automobiles de collection roulantes (3 jours de tournage soit 2700 €HT) et un apport en numéraire de 5000,40 € TTC.

Les recettes issues de la vente du documentaire seront partagées comme suit :

- la société de production Big Company Prod 84 % ;
- pour la Ville de Lyon - Archives municipales 8 % ;
- pour la Ville de Lyon - Musée H. Malartre 8 %.

20 copies de l'œuvre prête à diffuser seront remises à la Ville de Lyon.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette coproduction.

Vu ladite convention de coproduction ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction entre la Ville de Lyon et La société de production Big Company Prod pour la réalisation du film documentaire « Un train bleu nommé désir » est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites :
 - pour les AML au programme SUPPORTAR, opération REVIMAR, opération nature ON1 ;
 - pour le Musée H. Malartre au programme COLLECTMH, opération COLLEPERM, opération nature ON3.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET